



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 3416

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport n° 3507 remis au Gouvernement au nom de la commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs. Ledit rapport propose, dans le domaine de la santé publique, d'améliorer la prise en charge des sortants de sectes et de les accompagner sur le plan de la santé mentale. En effet, la commission d'enquête estime qu'il est urgent de généraliser l'offre de prise en charge. À ce titre, elle demande qu'une étude médicale approfondie concernant les séquelles psychologiques des sortants de sectes soit réalisée et qu'elle porte notamment sur les dommages subis par les victimes mineures. Aussi il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette proposition, d'une part, et dans quel délai il compte la mettre en oeuvre d'autre part.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3416

**Rubrique :** Ésotérisme

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5267

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)